

Équipe préhospitalière

***Guide pour la structuration d'une équipe
préhospitalière dans un CISSS/CIUSSS ayant
la responsabilité du préhospitalier***

À L'USAGE DES CISSS/CIUSSS

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	3
Rôles et responsabilités d'un CISSS/CIUSSS	3
Structuration de l'équipe	4
Reddition de compte au MSSS	5

CONTEXTE

Les rôles et responsabilités des Centres intégrés et des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) vis-à-vis des activités préhospitalières sont particulièrement importants. En juin 2022, le gouvernement du Québec a adopté la Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence. Dans cette dernière, le gouvernement est venu camper de manière extrêmement claire que le préhospitalier était une partie intégrante du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). En conséquence, le prochain plan d'action gouvernemental prévoira la mise en œuvre d'une série d'initiatives stratégiques qui vise à structurer cette vision afin de s'assurer d'une interaction efficiente entre les acteurs du préhospitalier, les acteurs du RSSS ainsi qu'avec les acteurs de la sécurité publique et favoriser l'intégration du secteur préhospitalier dans les Établissements de santé.

Par conséquent, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a élaboré ce guide sur la structuration des équipes préhospitalières.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS D'UN CISSS/CIUSSS

La Loi sur les services préhospitaliers détaille expressément l'ensemble des rôles et responsabilités d'un CISSS/CIUSSS. Nous retenons ici pour fin de simplification cinq grandes catégories :

1- Assumer l'ensemble des responsabilités découlant de l'article 7 de la LSPU, notamment :

- élaborer un plan triennal d'organisation des services préhospitaliers d'urgence;
- déterminer le modèle d'organisation des services préhospitaliers d'urgence;
- répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières et voir à leur utilisation efficiente;
- valoriser et déployer des programmes s'adressant à la population et au réseau scolaire en lien avec les premiers secours.

2- Appuyer le directeur médical régional pour lui permettre l'exécution de ses responsabilités, notamment :

- contrôler et apprécier la qualité des actes posés par le personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence et assurer auprès des

employeurs et de leur personnel, le cas échéant, le suivi des recommandations qui en découlent;

- s'assurer que soient fournis les services nécessaires à la formation continue et au maintien et à l'évaluation des compétences du personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence.

3- Plusieurs CISSS/CIUSSS ont également la responsabilité d'un centre de communication santé (CCS).

4- Favoriser l'implantation des services de premiers répondants dans les municipalités;

5- Alimenter les diverses bases de données du préhospitalier.

STRUCTURATION DE L'ÉQUIPE

La population desservie, la couverture ambulancière, le nombre de transports, le budget alloué et les spécificités régionales sont autant de particularités qui justifient que chaque CISSS/CIUSSS adapte les équipes préhospitalières de sa région.

Chaque Établissement doit disposer d'un coordonnateur du préhospitalier qui est le répondant officiel pour le MSSS, les entreprises ambulancières, le CCS et l'ensemble des acteurs du préhospitalier. Ce coordonnateur devrait être minimalement un cadre intermédiaire qui relève directement d'un cadre nommé par le conseil d'administration de l'organisation.

Vous trouverez ci-dessous la liste des types de postes dont peut être constituée une équipe préhospitalière.

Toute prime de garde (sécurité civile) ne peut être imputée au budget des services préhospitaliers d'urgence (SPU).

	Source de financement (Budget salaire du CISSS ou SPU)	Lien d'emploi (Employé du CISSS, contractuel ou prêt de service)
Catégorie coordination générale		
Coordonnateur du préhospitalier	Budget de l'établissement	Employé du CISSS/CIUSSS
Soutien administratif	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS
Professionnel	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS
Performance	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS
Fluidité	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS

Autres (spécifiez)	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS
Catégorie coordination financière		
Responsable finances	Budget de l'établissement	Employé du CISSS/CIUSSS
Soutien administratif	Budget de l'établissement	Employé du CISSS/CIUSSS
Professionnel/technicien	Budget de l'établissement	Employé du CISSS/CIUSSS
Autres (Spécifiez)	Budget de l'établissement	Employé du CISSS/CIUSSS
Catégorie SISPUQ		
Responsable SISPUQ (pilote)	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS
Autres (Spécifiez)	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS
Catégorie Assurance qualité/formation		
CAQF	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS/ Travailleur autonome Prêt de service
Formateurs TAP	Budget du SPU	
Réviseurs	Budget du SPU	
Soutien administratif	Budget du SPU	
Autres (Spécifiez)	Budget du SPU	
Catégorie Premiers répondants		
Formateurs PR-PI	Budget du SPU	Employé du CISSS/CIUSSS/ Travailleur autonome Prêt de service
Formateurs accrédités par le CISSS	Budget du SPU	
Coordonnateur PR	Budget du SPU	

REDDITION DE COMPTE AU MSSS

La partie du formulaire AS 471 des Établissements sur le détail du budget et des charges financées par le programme SPU comprendra dorénavant des éléments supplémentaires sur les ressources humaines financées à partir du budget du SPU afin de permettre un portait annualisé de la situation.